

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
REUNION DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socio-éducative sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mr et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Florence COLLARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILLAUD – Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE – Jean-Michel MONNEAU – Patrick PASTUREAU – Thomas POINT - Chantal RATEAU – Sébastien SOULARD - Christelle TALON

Était excusé :

Sylvain MIRANDE qui donne pouvoir à Thomas POINT.

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

I – Adoption du compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2021

Après avoir parcouru le compte rendu, le conseil le valide à l'unanimité des membres présents.

II / Compte rendu des commissions et COPIL

Commission Enfance – Jeunesse

. L'appel d'offre pour la cantine a été lancé avec une demande de 3 compositions de menu (5 éléments - 4 éléments avec entrée et dessert – 4 éléments sans entrée et avec fromage + dessert).

. Les dossiers d'inscription Périscolaire – Transport scolaire – Cantine ont été relus et modifiés si nécessaire.

. Argent de poche : une information a été distribuée à tous les jeunes concernés. Une information sera également insérée dans le prochain bulletin municipal.

Commission Patrimoine bâti

. Réfection de la toiture Epicerie

	MG COUVERTURE 174,08 m ²	SARL PASCAL GRUNEWALD 183,60m ²	BOISSINOT COUVERTURE 178,20m ²
TOTAL H.T.	12680,80	13618,25	13166,10
TOTAL T.T.C.	15216,96	16341,90	15799,32

Les devis de chaque entreprise sont présentés. Une décision sera prise en fonction des réponses obtenues au travers des dossiers de demandes de subvention.

. Nettoyage de la toiture de la salle des sports

	MG COUVERTURE 798,55 m ²	BOISSINOT COUVERTURE 812,50,m ²
TOTAL H.T.	6648,78	5926,21
TOTAL T.T.C.	7978,48	7111,45

Les devis de chaque entreprise sont présentés. Dans l'immédiat, ces travaux sont différés compte tenu des investissements déjà engagés. Une décision sera prise ultérieurement.

. Eglise : L'entreprise Dubreuil n'a pas transmis son devis pour différents travaux de réparation (clef de voûte pour 2 ouvertures – fissure du mur à l'arrière de l'église)

. Ecole : La pompe vide cave a été changée (montant : 204 € TTC).

. Questions diverses :

- Le rangement de l'ancien atelier technique et du lavoir, le nettoyage et la peinture des murs extérieurs des vestiaires pourraient être confiés aux jeunes dans le cadre du dispositif Argent de poche.
- Réception d'un devis pour la chaudière du presbytère (filtre à changer et pose d'un thermostat) : à voir avec le locataire

Réunion publique pour les riverains de la Rue de la Croix Bernier pour l'enfouissement des réseaux

Lors de cette rencontre, il a été présenté les périmètres d'intervention selon les types de réseaux, le coût des travaux, le planning de réalisation des travaux, la déviation prévue et l'incidence des travaux sur le quotidien des riverains. Quelques questions émises par les riverains ont été enregistrées. Dès réception des réponses par les concessionnaires, un retour en sera fait aux riverains.

Commission Environnement – Voirie

Le conseil valide une zone de stationnement de 4 places sur la Rue du Stade (côté des locatifs) et 1 place de stationnement minute de l'autre côté de cette rue/

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour cette modification du plan

COPIL

Le COPIL s'est réuni 2 fois depuis le conseil de mars : 17 mars et 30 mars. Ces deux comptes rendus seront traités dans le cadre du point III.

III / Epicerie : Budget et autres points de fonctionnement

. La mairie a reçu un courrier des services des douanes précisant que la commune ne pouvait pas assurer la vente de tabac, cette vente devant être faite par un locataire gérant ou par un commerçant indépendant. Ils nous proposent de mettre en suspens l'activité Tabac pendant 12 mois maximum pour trouver une solution. Cette position a été confirmée par Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres.

. Une lettre d'engagements réciproques est proposée par la commission pour formaliser différents points entre M. et Mme ROBINET et la Mairie. Le conseil valide ce document. Il sera proposé à M. et Mme ROBINET pour signature.

. M. et Mme ROBINET refusent que la commune rachète le fonds de commerce.

. M. et Mme ROBINET ne pourront pas assurer un tuilage au-delà du 25 mai 2021.

. Budget EPICERIE : il a été présenté à M. SAMSON de la Trésorerie de Bressuire le 12 avril 2021.

- Compte de fonctionnement : il est équilibré à hauteur de 140 400 € avec une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 10 400 €.
- Compte d'investissement : il est équilibré à hauteur du 79 100 € avec un emprunt prévu à hauteur de 14 800 €.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

. 3 personnes ont été reçues pour le poste Responsable de magasin, elles n'ont pas abouti. L'offre d'emploi a donc été relancée.

IV / Ecole : équipements informatiques et autres équipements

. Ecole : Les travaux pour l'installation du réseau sont faits. La livraison du matériel, son installation et la formation de l'équipe enseignante ne sont pas déroulées comme prévu au marché. Après plusieurs échanges et interventions, tout fonctionne sauf le vidéoprojecteur.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, valide le paiement de 2 factures (facture n° 2021152 pour 9 604,42 € TTC et facture n° 2021154 pour 549,60 € TTC) et met en suspens la 3^{ème} facture (facture n° 2021153 pour 3 188,40 € TTC).

. Conseil d'école : prévision d'un effectif de 58 enfants pour la prochaine rentrée

TPS – PS – MS – GS : 25 enfants

CP – CE1 : 16 enfants

CE2 – CM1 – CM2 : 17 enfants

. Différents achats :

- 4 lits mezzanine : 216,80 € TTC l'unité)
- 4 couchettes : 47,23 € TTC l'unité) Soit un total de 1 056,12 € TTC
- Meuble avec casiers : 440,83 € TTC
- Contreplaqué pour mettre en extérieur : 173,86 € TTC

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

V / Schéma cyclable de l'Agglo2B

Le conseil a pris connaissance du diaporama concernant la stratégie du plan cyclable.

Remarque : Le jalonnement du bourg vers la voie verte, via Le Sablon ou Voultegon, doit être suffisamment explicite et visible par panneaux et par marquages au sol très réguliers comme repaire pour les cyclistes et surtout pour rappeler aux automobilistes l'éventuelle présence des cyclistes.

VI / Schéma de défense incendie Rue de la Croix Bernier

Un poteau incendie existe sur la Rue de la Croix Bernier (en face la Rue des Tilleuls). Dans le cadre des travaux prévus Rue de la Croix Bernier, cette borne sera déplacée à l'entrée de la Rue du Stade, à proximité des locatifs.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

VII / Enfouissement du réseau ORANGE : validation des devis

Dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux, plusieurs devis sont à valider pour que GEREDIS puisse effectuer les travaux.

- Rue de la Chamarée : 11 303,08 € TTC
- Chemin de Villeneuve, Rue du Logis, Le Hameau du Fonteny, Route de Voultegon : 33 076,50 € TTC

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

VIII / Convention de financement SIEDS : Rue de la Croix Bernier

Le SIEDS a établi une convention de financement pour la Rue de la Croix Bernier. Le montant total des travaux s'élève à 193 310,10 € HT avec une prise en charge communale :

- 88 866,69 € HT pour le réseau électrique et pour le réseau éclairage public,
- 14 710,02 € HT pour le réseau télécommunication.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents

IX / Convention Eaux Pluviales (Route de Noirliu)

Une convention précisant une participation communale à hauteur de 10 500 € HT a été signée par la commune en date du 5 septembre 2019. Elle fait suite à des délibérations concordantes entre l'Agglo2B et la commune.

En mars 2020, l'Agglo2B a transmis un mail donnant un montant différent à hauteur de 25 000 € HT, soit une majoration de 14 500 € HT.

Aucun échange oral n'a eu lieu pour apporter des précisions sur ce changement de montant. La convention initiale n'a pas été annulée.

Les travaux ont eu lieu entre octobre et décembre 2020. Des réserves pour les travaux de revêtement de voirie ont été émises. A ce jour cette situation n'est pas réglée.

En date du 25 février 2021, la commune reçoit par mail une nouvelle convention précisant le montant de 25 000 € HT à charge de la commune.

Le conseil ne comprend pas le cheminement administratif de ce dossier, et la majoration sur ce chantier sans explication avec la commune.

La convention proposée pour signature est donc mise en attente.

X/ Modification du règlement du Lotissement Les Ouches

Immobilière Atlantic Aménagement a fait savoir que l'étude de faisabilité pour la construction de 2 logements sociaux par parcelle dans le Lotissement Les Ouches était terminée. Pour que ce projet puisse aboutir, le bailleur social demande que le règlement du lotissement soit modifié pour autoriser la construction de 2 logements par parcelle. Mme le Maire les a informés qu'un particulier avait réservé une des 2 parcelles. IAA reste intéressée par l'autre parcelle.

Accord du conseil pour lancer la consultation des propriétaires actuels du Lotissement Les Ouches pour avoir leur accord pour la modification du règlement

XI/ Proposition d'honoraires du Cabinet R & C : agrandissement de la MAM

Le Cabinet R & C a fait une proposition pour l'agrandissement de la MAM avec un montant prévisionnel de travaux de 70 000 € HT et 12 % du montant des travaux pour les honoraires, soit 8 400 € par rapport au coût prévisionnel.

Décomposition :

- Forfait de 2100 € pour l'esquisse et l'estimation des travaux en phase esquisse

- 40 % de la mission : jusqu'au dépôt du permis de construire
- 100 % de la mission : jusqu'à la réception des travaux

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour la réalisation de l'esquisse, soit pour un montant de 2 100 €

XII/ Education musicale en milieu scolaire pour l'année scolaire 21-22

L'équipe enseignante propose 21 h d'éducation musicale pour l'année scolaire 21-22 (à l'identique de l'année scolaire 20-21) avec un coût horaire de 55 €, soit un total de 1 155 €.

Accord du conseil à l'unanimité des membres

XIII/ Plan d'épandage SARL Volcane

Un nouveau plan d'épandage a été établi par la SARL Volcane car les propriétaires fonciers qui recevaient le lisier sur leurs terres ne peuvent pas tous continuer. Un seul propriétaire est prévu dans ce nouveau plan.

Remarques :

- Du fait de la diminution des surfaces prévues au plan d'épandage, quelle est l'incidence sur les volumes de lisier épandu ?
- Les délais d'enfouissement doivent être respectés pour éviter les désagréments olfactifs.

XIX/ Questions diverses

Mme le Maire présente le document qui permettra de rencontrer les banques pour solliciter l'emprunt nécessaire au financement des investissements.